

Convention « citoyenne » sur les temps de l'enfant

## UNE MACHINE DE GUERRE

# CONTRE LES SAVOIRS, LES POSTES ET LES STATUTS ?

Lorsque le pouvoir politique se trouve confronté à un mouvement de mécontentement social qu'il n'arrive pas à juguler, il a pris l'habitude de lancer des discussions, censées servir de défouloir à la population. On a eu droit au Grand Débat national, aux discussions de Saint-Denis, au Conseil National de la Refondation. Dans cet esprit, le président Macron a lancé en mai 2025, une convention « citoyenne » sur les temps de l'enfant, à laquelle la FNEC FP-FO a refusé de prendre part, et qui a rendu ses conclusions fin novembre. Quel état des lieux fait cette convention, et quelles sont ses propositions ?

### LE CONSTAT D'UNE ÉCOLE DÉGRADÉE...

Ce rapport constate un « manque criant de moyens humains et financiers » (p. 15), la nécessité de « réduire les effectifs des classes » (p. 45), de « revaloriser les métiers de l'éducation » (p. 46), « avec un véritable statut renforcé » pour les AESH (p. 46). Personne n'est en mesure de contester de telles observations.

Néanmoins, le syndicat peut regretter qu'aucune de ces affirmations ne trouve de traduction concrète dans les 20 propositions formulées.

Tout juste doit-il se satisfaire que la demande du président de la République de réduire la durée des grandes vacances (discours à Marseille le 27 juin 2023, entretien au magazine Le Point d'août 2023, déclaration publique le 2 février 2025 lors d'un déplacement à Colmar...) n'ait pas été reprise (p. 141).

### DES PROPOSITIONS INACCEPTABLES...

Considérant que « l'école loin de corriger les inégalités sociales tend encore trop souvent à les reproduire » (p. 38) du fait qu'elle accorderait trop d'importance aux savoirs, la convention s'efforce de réduire au maximum la place laissée à l'instruction.

Elle exige ainsi que soit limité le temps consacré à la transmission des connaissances : cours commençant au collège et en lycée à 9 heures (proposition 2, p. 55), passant de 55 minutes à 45 minutes (proposition 4), avec 5 minutes d'intercours, 15 minutes de pauses toutes les 2 heures (p. 65), une pause méridienne d'1h30 (proposition 6, p. 71), cours se terminant à 15h30 (p. 58), le matin étant réservé aux enseignements théorique l'après-midi aux apprentissages pratiques. Et peu importe les conséquences : emplois du temps compliqués pour les enseignants, suppression d'un nombre considérable de postes.

Loin de tirer les leçons des différentes réformes imposées au collège et au lycée qui ont baissé le nombre d'heures de cours et entraîné une baisse des connaissances et compétences des élèves elle voudrait

- que soient repensées les disciplines (p. 47),
- que soient allégés (p. 77) les programmes scolaires, tous jugés trop denses (p. 11),
- que soit aussi considérablement diminuée la charge de devoir à la maison (p. 13) (proposition 5), car « les devoirs affectent la santé mentale des enfants » (p. 146).
- que soit créé un ministère de l'Enfance « qui intègre les missions de l'Éducation nationale et de l'éducation populaire, de la culture, des affaires sociales et de la santé » (p. 47, proposition 12) comme si la transformation en février 1932 du ministère de l'Instruction publique en ministère de l'Éducation nationale laissait encore trop de place aux savoirs...

Renonçant à la mission émancipatrice de l'École qui permet aux élèves d'accéder à l'universel, la convention prétend imposer à toutes les écoles et à tous les établissements des projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » (Proposition 15, p. 95), qui de fait de remettent en cause l'égalité de traitement des élèves et le statut national des enseignants. Elle préconise que, à partir de 15h30, nombre d'activités soient dispensées non plus par des professeurs qualifiés mais par des intervenants extérieurs : professionnels du monde du travail, associatifs, bénévoles, seniors (p. 12, 40, 60, 64, 94...). Cette mise en concurrence qui menace particulièrement les professeurs des disciplines artistiques et sportives apparaît nettement comme une attaque contre le statut d'enseignant.

### LE SNFOLC RÉAFFIRME SES POSITIONS

Pour le SNFOLC ce n'est pas en rationnant les connaissances aux milieux défavorisés que l'on réduira les inégalités sociales.

Ce n'est pas en renonçant à instruire les élèves que l'on pourra les faire progresser et leur donner les moyens d'accéder aux diplômes, qualifications et à la vie professionnelle de leur choix.

Ce n'est pas non plus en territorialisant l'Éducation nationale, en accroissant la confusion entre le scolaire, le périscolaire que l'on sortira de la crise actuelle. L'École doit rester l'École, offrant les mêmes services sur tout le territoire, une école qui instruit, avec des apprentissages dispensés par des enseignants fonctionnaires d'État, protégés des pressions locales par leur statut !

Ce n'est pas enfin en accroissant la charge de travail des professeurs en leur imposant la surveillance des intercours (p. 66), ou en leur confiant davantage de classes du fait de réduction de la durée des cours sans réduction identique de leurs obligations réglementaires de service que l'on accroîtra l'efficacité de l'enseignement.